



Appel à prestation

Etude d'opportunité d'une certification de compétences socles de niveau II adaptée aux spécificités du secteur

Cette action est financée dans le cadre de la nouvelle démarche d'Engagement et de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) porté par les branches professionnelles des assistants maternels et des salariés du particulier employeur sur la période 2021-2022, soutenue par le Ministère du Travail/DGEFP et le Haut-Commissariat aux Compétences dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)

OCTOBRE 2021 | IPERIA



Cahier des charges

Etude d'opportunité d'une certification de compétences socles de niveau II adaptée aux spécificités du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

Achat de prestations de service

La présente consultation a pour objet l'achat de prestations de service suivantes :

Réaliser une étude d'opportunité d'une certification de compétences socles de niveau II adaptée aux spécificités du secteur

Date limite de réception des réponses : 18 novembre 2021 à 12h

Mail : ao@iperia.eu

Table des matières

Article 1. PRESENTATION D'IPERIA.....	4
Article 2. OBJET ET EXPOSE DES MOTIFS.....	4
Article 3. OBJET DE LA PRESTATION	5
Article 4. DESCRIPTIONS DES BESOINS.....	6
4.1. Les attendus	6
4.2. Méthodologies attendues	6
Article 5. MODALITES D'EXECUTION	7
5.1. Les livrables	7
5.2. Calendrier prévisionnel	7
5.2. Contrat.....	8
5.3. Prise d'effet et durée de l'étude	8
5.4. Prix du marché.....	8
Article 6. CONDITIONS DE REPONSE A L'APPEL.....	8
Article 7. PRESENTATION DE L'OFFRE	9
Article 8. CRITERE DE SELECTION DES OFFRES	9
8.1. Critère qualité des prestations (70%).....	9
8.2. Critère financier (30%)	9
8.3. Audition	9

Article 1. PRESENTATION D'IPERIA

IPERIA est la plateforme nationale de professionnalisation mandatée par les branches des salariés et des assistants maternels du particulier employeur pour les accompagner dans le déploiement de leur politique de professionnalisation depuis plus de 26 ans.

Ses principales missions sont :

- Accompagner les branches dans la veille et l'observation prospectives relatives à l'évolution des métiers, des compétences et des qualifications
- Elaborer, délivrer et enregistrer auprès de France compétences des certificats de qualification professionnelle (CQP), des titres à finalité professionnelle, et de toute autre certification éligible au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou au répertoire spécifique (RS). A ce jour, IPERIA est le certificateur de trois titres de niveau III à visée professionnelle, inscrits au RNCP : Assistant(e) de vie dépendance, Assistant(e) maternel(le)/Garde d'enfants et Employé(e) familial(e), constitués de huit blocs de compétence chacun. Elle a déposé auprès de France compétences, cinq certifications en cours d'instruction au RS.
- Mettre en place une démarche qualité (Label) et accompagner dans leurs engagements sectoriels un réseau de plus de 250 organismes de formation partenaires en charge de dispenser les programmes de certification et de formation issus de l'offre prioritaire (plan de développement des compétences) des branches du secteur.
- Assurer la promotion des métiers, des certifications et de l'offre prioritaire de formation des branches auprès des salariés, futurs salariés, particuliers employeurs et acteurs institutionnels en charge de l'emploi et de la formation ;
- Conseiller, orienter et accompagner les salariés, en lien avec les particuliers employeurs, et les futurs salariés dans leur parcours d'intégration et de professionnalisation au sein du secteur ;

Article 2. OBJET ET EXPOSE DES MOTIFS

Les tensions structurelles en matière de recrutement constituent un enjeu majeur pour le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile : dans les 10 prochaines années, ce sont ainsi plus de 700 000 salariés qu'il faudra remplacer. Les métiers les plus concernés par ces départs d'ici 2030 sont : les assistants de vie (338 260 départs à la retraite), les employés familiaux (186 500) et les assistants maternels (151 800).

Dans ce contexte, il est donc nécessaire de rendre le secteur à la fois plus visible et attractif, mais aussi de rendre plus facile son accès, notamment aux personnes les moins qualifiées et les plus éloignées de l'emploi. Il s'agit également, dans un contexte de crise sanitaire, de se positionner comme un pourvoyeur d'emploi et de reconversion pour ceux qui cherchent de l'humain dans la relation de travail.

Répondre aux besoins en emplois structurels et conjoncturels constitue donc un enjeu majeur pour maintenir un vivier de main-d'œuvre suffisamment important dans les années à venir. Pour cela, le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile doit pouvoir attirer de nouveaux profils en proposant des alternatives aux voies d'accès actuelles du secteur.

Cet accès facilité pourrait passer par une qualification attestant de **compétences de base** (mathématiques, vocabulaire professionnel, numérique, initiation au ménage, au repassage, communication et relation avec un particulier employeur, etc.), et accessible aux plus éloignés de l'emploi (publics en insertion, jeunes sans diplômes ni qualifications, etc.). **Une étude d'opportunité permettra de se questionner sur la pertinence, les publics et la portée d'un nouveau référentiel de certification.**

Cette action s'inscrit dans le cadre de la 4^{ème} vague de l'appel à projet « Soutien aux démarches prospectives compétences » à destination des branches professionnelles lancée par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, soutenu par le Plan d'investissement dans les Compétences 2018 – 2022. Elle s'inscrit dans le nouvel accord cadre national pour la mise en œuvre d'une démarche d'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) 2021 - 2023 pour la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

Trois axes de travail sont traités dans le cadre de ce projet EDEC :

- Axe 1 : Réaliser un diagnostic de l'impact de la crise sanitaire sur le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile et préparer un outillage pour apporter des solutions adaptées
- **Axe 2 : Construire des parcours professionnels pérennes et attractifs pour attirer de nouveaux profils. Cette étude s'inscrit dans ce second axe. Elle sera suivie d'une expérimentation dont les résultats seront mis en perspective d'ici 2023.**
- Axe 3 : Capitalisation et mise à disposition des outils

Article 3. OBJET DE LA PRESTATION

La prestation porte sur la rédaction d'une étude d'opportunité complète de la création d'une certification de niveau II adaptée aux spécificités du secteur. Cette étude se basera, d'une part, sur des travaux en cours de réalisation ou déjà réalisés par IPERIA sur le sujet et, d'autre part, sur une étude de terrain permettant de répondre aux objectifs de l'étude.

L'objectif est d'alimenter la réflexion sur la portée et le public visé par cette certification :

- Cette nouvelle certification représente une opportunité **de faciliter l'accès à la formation à certains publics salariés** : Quels freins empêchent les salariés d'accéder à la formation et la certification ? Dans quelle mesure, cette certification pourrait répondre, tout ou en partie, à ces difficultés d'accès ?
- Il s'agit également d'une **opportunité d'alimenter les filières professionnelles** du secteur : quel serait l'impact de cette certification tremplin vers l'emploi ou une certification de niveau III sur les carrières professionnelles des salariés et futurs salariés ?

- Elle pourrait faciliter **l'accès au domicile à différents publics : les publics éloignés de l'emploi ou en reconversion professionnelle**, public en insertion regroupant des personnes issues de l'immigration, publics peu ou pas qualifiés (étudiants et jeunes en lycées professionnels, bénéficiaires du RSA, etc.). Ce certificat de niveau II serait alors une première étape vers l'accès aux métiers du secteur. Quels types de publics seraient potentiellement ciblés en ce sens ?

Les prestations attendues sont décrites à **l'article 4 « Descriptions des besoins »** du présent document. La forme, la durée des deux prestations et leurs conditions d'exécution sont précisées à **l'article 5 « Modalités d'exécution »**.

Article 4. DESCRIPTIONS DES BESOINS

4.1. Les attendus

Les prestations attendues sont décrites ci-après de manière non exhaustive. Le prestataire s'engage à concevoir, organiser et déployer une prestation parfaitement adaptée aux besoins exprimés.

Pour permettre une mise en perspective des enjeux et des opportunités ouvertes par une certification sectorielle de niveau II, le prestataire est attendu sur trois volets :

- **Définir des profils types et quantification des salariés et futurs salariés** susceptibles d'être intéressés par cette certification (rapport à la formation initiale, rapport à la formation continue, profils des salariés -âges, difficultés liées à l'employabilité-...)
 - o Identifier les problématiques d'accès au domicile et à la relation de travail particulier-salarié en tant que salarié, ou futur salarié
 - o Identifier les problématiques d'accès à la formation et à la certification en tant que salarié, ou futur salarié
 - o Réaliser un diagnostic des besoins qualitatifs et quantitatifs en formation
- **Proposer des bonnes pratiques** (benchmark des pratiques existantes et des certifications, s'il en existe, au niveau européen et bibliographie) **et souligner les points de vigilance pour inscrire au RNCP** une certification de niveau II basée sur des spécificités sectorielles
- **Identifier et formaliser les compétences sociales, transversales et techniques socles** facilitant l'exercice d'une activité professionnelle au sein du domicile et la relation d'emploi particulier-salarié
- Formuler des préconisations concrètes et pistes de réflexion sur la forme et le fond du référentiel.

4.2. Méthodologies attendues

Au préalable d'une enquête de terrain, une **cartographie des acteurs dans le champ des « compétences socles »** (formation, accompagnement, certification...) devra permettre de repérer les viviers de certifiés potentiels et aider à la construction du référentiel.

Aussi, le prestataire devra nécessairement mobiliser des acteurs de l'emploi-formation (organismes de formation, acteurs de l'orientation, prescripteurs...), des salariés et des particuliers employeurs dans

le cadre d'entretiens semi-directifs et de focus group. Le prestataire sera attendu sur sa capacité à mobiliser avec pertinence les acteurs interrogés. IPERIA contribuera au ciblage de ces derniers.

Enfin, des questionnaires à destination des publics ciblés (salariés, futurs salariés) et des particuliers employeurs devront être mis en place pour identifier les compétences socles. Les questionnaires devront être coconstruits par le commanditaire et le prestataire. Concernant la digitalisation (via le logiciel SPHINX), le sourcing et la diffusion des questionnaires, le prestataire pourra s'appuyer de manière opérationnelle sur la mission Etudes d'IPERIA. Le prestataire s'engage à justifier une méthodologie permettant de soutenir la récolte des réponses. Il sera demandé un minimum de 200 réponses par typologie de publics.

Le prestataire est libre de proposer, en complément, toutes autres méthodologies permettant de répondre au mieux à l'objectif fixé.

Article 5. MODALITES D'EXECUTION

5.1. Les livrables

L'étude d'opportunité devra, d'une part, répondre aux objectifs fixés dans ce cahier des charges (Article 3) et, d'autre part, suivre les étapes présentées dans l'article 4. **Le format du livrable final** est libre. Il devra comprendre dans ses annexes :

- Une synthèse de l'étude (méthode, points saillants et pistes d'actions opérationnelles et recommandations)
- Les comptes-rendus des entretiens semi-directifs et du ou des focus group
- Les guides d'entretiens et d'animation
- Le tableau de reporting des acteurs interrogés
- Les questionnaires utilisés

En complément de ce livrable, il sera attendu un livrable intermédiaire présentant les premiers résultats.

5.2. Calendrier prévisionnel

Le prestataire sera tenu d'un suivi régulier relatif à l'avancée de l'étude. Dans ce cadre, le prestataire retenu devra suivre le planning prévisionnel suivant :

Etapes	Nov	Dec	Janv	Fev
1. Opportunités et enjeux d'une certification sectorielle de niveau II				
2. Analyse des pratiques et alimentation pour la construction du référentiel de compétences				
3. Rédaction de l'étude : Synthèse des travaux réalisés et préconisations et pistes de réflexion				

- Les premiers résultats du terrain d'études devront être présentés au cours du mois de janvier.
- Les livrables définitifs sont attendus à la fin du mois de février 2021.

Le suivi de l'étude est réalisé par un comité de pilotage dédié, composé des équipes internes d'IPERIA dédiées à l'ingénierie de certification, des études, des relations institutionnelles et de la coordination du projet EDEC national et la DGEFP. Il devra a minima s'articuler autour :

- D'un comité de pilotage de lancement intervenant au plus tôt après le choix du prestataire.
- D'un comité de pilotage intermédiaire où une première restitution des résultats sera présentée.
- D'un comité de pilotage de clôture

5.2. Contrat

A l'issue de l'appel d'offre, une contractualisation sera prévue entre le ou les prestataires retenus et IPERIA.

5.3. Prise d'effet et durée de l'étude

Le début prendra effet à compter de la date de signature du contrat par le ou les prestataires retenus et prendra fin à la plus tardive des deux dates suivantes :

- La prononciation par IPERIA de la « réception – sans réserve » de l'intégralité des prestations objet du présent appel d'offres,
- Le règlement par IPERIA du montant dû au prestataire au titre des prestations réalisées.

5.4. Prix du marché

Les présentes prestations sont conclues à prix forfaitaire. Ces prix sont fermes et définitifs pendant toute la durée du contrat. Ces prix sont réputés comprendre toutes les charges afférentes à la réalisation des prestations et s'entendent tous droits cédés.

Aucun autre frais lié à ces prestations, et qui ne ferait pas l'objet d'une prestation supplémentaire demandée expressément par IPERIA, ne pourra être facturé par le ou les prestataires.

Article 6. CONDITIONS DE REPONSE A L'APPEL

La réception des réponses doit avoir lieu avant le :

Mail : ao@iperia.eu

18 novembre 2021 à 12h

Article 7. PRESENTATION DE L'OFFRE

Le format est libre, sous condition qu'il fasse bien mention des exigences de cet appel d'offre. La ou les offres présentées devront également comprendre l'ensemble des pièces permettant d'analyser la proposition.

Article 8. CRITERE DE SELECTION DES OFFRES

8.1. Critère qualité des prestations (70%)

La qualité est jugée au regard des réponses apportées par le candidat. Une note sur 20 est attribuée à chaque offre, en fonction notamment des critères listés ci-dessous :

- La compréhension de la commande (contexte, objectifs et problématiques) et l'adéquation du contenu de la proposition avec le cahier des charges du groupement de commande (organisation, méthodologie, ...) **sur 7 points**
- Les qualifications et expériences des profils de l'équipe pressentie pour exécuter la prestation **sur 5 points**
- La pertinence des livrables proposés par le candidat au regard de la demande et des objectifs énoncés dans le cahier des charges **sur 3 points**
- Le soin apporté par le prestataire à la formalisation de la réponse **sur 2 points**
- La capacité du prestataire à respecter les territoires pressentis et le calendrier d'exécution défini par IPERIA **sur 3 points**

Il est précisé que toute offre ayant une note inférieure à 12 sur 20 pour le critère qualité des prestations sera éliminée et ne sera donc pas classée.

8.2. Critère financier (30%)

Ce critère est jugé au regard des réponses apportées par le prestataire dans le cadre de l'appel d'offres. Une note sur 20 est attribuée à chaque offre, en fonction du montant total forfaitaire établi sur la base du volume de jours prestés indiqué par le prestataire

8.3 Audition

IPERIA opérera un classement des prestataires et convoquera une audition du ou des prestataires retenus, en présence de la DGEFP.